

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

Réunion du CM du 31.03.2017 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 15 conseillers présents.

Etaient présents : Y. LE GUELAFF, C. TANGUY, J.Y. STANQUIC, G. FOUQUET, G. HEMON, A.M. POUPON, S. DONNARS, I. LANCIEN, V. VICHON, S. LAUDEN, M. BARGAIN, A. CLEAC'H, P. BOUSSARD, G. TELLING, C. L'HARIDON

Etaient absents : A.M. POGENT, excusée, pouvoir à C. TANGUY ; F. LE BRAS, excusée, pouvoir à G. FOUQUET ; S. SIMON, excusé, pouvoir à S. DONNARS ; A. TALLEC, excusée, pouvoir à G. HEMON

Secrétaires de séance : A.M. POUPON, S. DONNARS

Délibération N°2017/03-02/01

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A DEMISSION

Par une correspondance réceptionnée en mairie le 8 mars 2017, Mme Audrey JEANTON de la liste « Tous unis pour notre avenir » a informé le Maire de sa démission.

Conformément à l'article L270 du Code Electoral, afin de pourvoir à son remplacement, le Maire a sollicité M. Denis ROSPARS, candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Tous unis pour notre avenir ». Ce dernier ayant refusé les fonctions de conseiller municipal, Mme Catherine L'HARIDON a été appelée à remplacer Mme Audrey JEANTON ; fonctions qu'elle a acceptées.

En conséquence, le tableau du Conseil Municipal a été modifié : Mme Catherine L'HARIDON prenant rang à la suite des conseillers municipaux élus antérieurement.

Délibération N°2017/03-02/02

COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION

Par délibération du 11 avril 2014, le Conseil Municipal décidait d'instituer des commissions municipales (Yves LE GUELAFF, Maire, étant président de droit de chaque commission).

Suite à l'installation de Mme Catherine L'HARIDON comme conseillère municipale, il y a lieu de modifier ladite délibération comme suit :

*Commission des travaux, voirie, bâtiments et urbanisme : 10 membres

Jean-Yves STANQUIC, Gilbert HEMON, Stéphane SIMON, Stéphane DONNARS, Matthieu BARGAIN, Alexandre CLEAC'H, Andrée TALLEC, Pierrick BOUSSARD, Gaëlle TELLING, Catherine L'HARIDON

*Commission PLU : 8 membres

Gilbert HEMON, Catherine TANGUY, Jean-Yves STANQUIC, Anne Marie POGENT, Gilles FOUQUET, Stéphane SIMON, Sophie LAUDEN, Catherine L'HARIDON

*Commission des Finances : 8 membres

Catherine TANGUY, Jean-Yves STANQUIC, Anne Marie POGENT, Gilles FOUQUET, Gilbert HEMON, Stéphane SIMON, Matthieu BARGAIN, Pierrick BOUSSARD

*Commission des affaires sociales et jeunesse : 11 membres

Catherine TANGUY, Anne Marie POGENT, Fabienne LE BRAS, Anne Marie POUPON, Isabelle LANCIEN, Valérie VICHON, Sophie LAUDEN, Andrée TALLEC, Pierrick BOUSSARD, Gaëlle TELLING, Catherine L'HARIDON

*Commission communication : 7 membres

Catherine TANGUY, Anne Marie POGENT, Fabienne LE BRAS, Gilbert HEMON, Isabelle LANCIEN, Valérie VICHON, Sophie LAUDEN

Délibération N°2017/03-02/03

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 : COMMUNE

Gilles FOUQUET, adjoint au Maire en charge des finances, présente le budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 21.03.2017, ADOPTE le Budget Primitif 2017 comme suit :

- section de fonctionnement en dépenses et en recettes à : **899 937,00 €**
- section d'investissement en dépenses et en recettes à : **758 678,33 €**

Délibération N°2017/03-02/04

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES (N°2016/02/07)

Diverses demandes de subventions sont parvenues en mairie.

Suivant l'avis de la commission des finances réunie le 21.03.2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE le versement de subventions comme suit :

	2016	2017
ATGP (Association Tennis Guengat Plogonec)	600 €	600 €
Les Lapins de Guengat (Football)	2 000 €	2 000 €
GPGP Mondial Pupilles	150 €	150 €
Foulées Nature Gwengad	250 €	250 €
Les P'tits Loupiouts	200 €	200 €
Cap sur la danse	150 €	200 €

Délibération N°2017/03-02/05

COTISATION ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTERE (AMF29) – ANNEE 2017

La commune adhère chaque année à l'Association des Maires du Finistère (veille juridique, outils pratiques, marchés publics...).

Cotisation 2017 : 0,311 € x 1 753 habitants (pop INSEE 2016) = 545,18 €

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 21.03.2017, DECIDE de verser une participation de 545,18 € au titre de l'année 2017 à l'Association des Maires du Finistère.

Délibération N°2017/03-02/06

ADHESION A « FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE » (F.I.A.)

Le Conseil Départemental, souhaitant renforcer ses engagements en matière de solidarité et de services vis-à-vis des collectivités locales finistériennes, a déployé une aide à l'ingénierie au service des acteurs locaux : Finistère Ingénierie Assistance. Cette assistance d'ordre technique, juridique ou financière assure la coordination des moyens d'ingénierie existants dans le Finistère et vise à aider le maître d'ouvrage à :

- Clarifier, définir et préciser sa commande à un maître d'œuvre
- Mettre en cohérence les objectifs d'un projet et les modalités de sa conception, sa réalisation et sa gestion
- S'organiser en termes de conduite de projet

Cotisation 2017 : 0,50 € x 1 777 habitants (pop DGF 2016) = 888,50 €

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 21.03.2017, DECIDE d'adhérer à l'établissement public administratif « Finistère Ingénierie Assistance » et de verser chaque année une cotisation (cotisation 2017 : 888,50 €).

Projet communal à soumettre à « Finistère Ingénierie Assistance » : création de locaux mutualisés (annexe salle des sports)

Délibération N°2017/03-02/07

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVALODET

Le Sivalodet, syndicat mixte reconnu établissement public territorial de bassin depuis 2010, a pour objet de promouvoir une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Odet.

Le Sivalodet regroupe actuellement 26 communes du bassin versant de l'Odet, le Département du Finistère et la Région Bretagne.

Par délibération en date du 21 février 2017, le comité syndical du Sivalodet a validé une modification des statuts du syndicat afin de permettre :

- d'une part, l'adhésion de la communauté de communes de Haute Cornouaille au Sivalodet, en lieu et place des communes de Coray, Laz, Leuhan, Trégourez et représenter Saint-Goazec,
- d'autre part, la représentation de Bénodet par la communauté de communes du Pays Fouesnantais,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification de ces statuts.

Avis favorable du Conseil Municipal.

Délibération N°2017/03-02/08

PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Afin d'aider à la destruction des nids de frelons primaires sur l'ensemble du territoire communal (actions de prévention), le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a acquis du matériel de capture (tenue : combinaison, gants, ; aspirateur ; insecticide etc...) et a acheté 100 pièges à frelons asiatiques qui seront distribués à la population.

Dans le cadre de la destruction des nids secondaires, le Conseil Municipal DECIDE de prendre en charge le coût de l'intervention d'un prestataire spécialisé dans la destruction des nids de frelons : intervention sur les terrains privés de la commune avec l'autorisation de leurs propriétaires.

CANTINE SCOLAIRE : PRISE EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE

Par délibération du 24 mars 2016, le Conseil Municipal décidait de reconduire la prise en charge pour l'année scolaire 2016/2017 de 2h20 par jour d'école, effectuées par du personnel de l'école de GUENGAT, pour la mission de surveillance cantine et aide au repas au restaurant scolaire de Guengat correspondant au SMIC horaire + 10 % et charges patronales afférentes.

Aujourd'hui, la mission surveillance cantine / aide aux repas est assurée par 3 agents de l'école dont 2 agents en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour une durée de 2h30 (50 min x 3 agents).

Comme tout contrat CAE, l'OGEC (employeur direct) bénéficie d'une aide financière de l'Etat.

Il y a donc lieu, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 21.03.2017, de prendre en charge à compter d'avril 2017 les heures effectuées par le personnel de l'école à savoir 2h30 (50 min x 3 agents) correspondant au coût de revient (aide de l'Etat déduite) et non plus correspondant au SMIC horaire + 10 %.

Chaque trimestre (fin décembre, fin mars, fin juillet), l'école de Guengat transmettra en mairie une facture correspondant aux heures de surveillance effectuées par ses agents pour le compte de la commune.

CANTINE SCOLAIRE : PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES REPAS EXTERIEURS A LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 21.03.2017, DECIDE de reconduire la prise en charge, pour l'année 2017, du surcoût appliqué au prix du repas facturé aux parents qui choisissent de scolariser leurs enfants dans les établissements primaires publics extérieurs à la commune de GUENGAT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- REMPLACEMENT DU PONT DE KERMOAL

Le Conseil Municipal est informé que suite à l'appel d'offres mis en ligne sur la plateforme Mégalis Bretagne et après ouverture des plis, l'offre de l'entreprise ROUSSEL BTP de HENON (Côtes d'Armor) a été retenue pour les travaux de démolition / reconstruction du pont pour un montant de 208 256,75 € HT.

A Guengat, le 4 avril 2017

Yves LE GUELAFF, Maire